

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D69_2022

Séance du 25.05.2022 – Convocation du 17 mai 2022

Compte rendu affiché le 02.06.2022

Président de séance : Éric BELLOT

Secrétaire de séance : Véronique CHIAVAZZA

Présents

Éric BELLOT, Eva ARTETA-CRISTIN, Anne MOREL, Vincent ALAMERCERY, Séverine DEJOUX, Michel ROULLIAT, Yves ARTETA, Florence GAGNEUR, Isabelle BOGAS, Jérôme JARDIN, Roger PEDOJA, Véronique CHIAVAZZA, Gérard PLAISANTIN, Odile BALTHAZARD, Nicolas PASTY, Claire AZEMA, Alain LABAT, Nicole MESSÉGUÉ, Nasser MESSAÏ, Leïla BEN MAHFOUD, Patrick SAILLOT, Gisèle COIN, Guillemette DEBORDE, Patrick RACHAS.

Absents représentés

Florian JEDYNAK par Michel ROULLIAT ; Kamal DJEMAA par Yves ARTETA ; Philippe JUSTE par Éric BELLOT ; Christophe BRUNETTON par Gisèle COIN ; Nelly NAVARRO-TACHON par Patrick RACHAS.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	24
Votants	29
Exprimés	29

Objet : Compte de gestion 2021

Conformément à la réglementation en vigueur, il convient de se prononcer sur le compte de gestion 2021 tenu par le comptable public.

Considérant que le Conseil Municipal s'est fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2021, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par le comptable public.

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui des titres de recettes émis et celui de tous les paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été demandées de passer,

Pour l'exercice 2021, le compte de gestion est le suivant :

Section de fonctionnement

- Recettes de fonctionnement : 10 071 457,30€
- Dépenses de fonctionnement : 8 854 519,38€

Section d'investissement

- Recettes d'investissement : 2 559 055,43€
- Dépenses d'investissement : 1 392 902,35€

Résultats

Résultat de clôture de fonctionnement : + 1 216 937,92€

Résultat de clôture d'investissement : + 1 166 153,08€

Le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ** :

- OUI l'exposé de Madame l'Adjointe déléguée et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- APRES s'être assuré que le receveur public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui des titres de recettes émis et celui de tous les paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été demandées de passer,
- STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, journées complémentaires comprises,
- **DECLARE que le Compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le trésorier de la collectivité n'appelle pas d'observations de la part du Conseil Municipal concernant le budget principal,**
- **ADOpte le compte de gestion 2021 établi par le trésorier de la collectivité.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 25 mai 2022

Le Maire,
Eric BELLOT.

Acte rendu exécutoire après
- Dépôt en Préfecture le 31.05.2022
- Publication ou affichage le 31.05.2022

Eric BELLOT, Maire.

